

Privas, le 20/07/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Apport de trésorerie remboursable sur les aides PAC 2015 :

les agriculteurs sont invités à déposer une demande avant le 20 août

Dans une conjoncture économique difficile pour le secteur agricole, un *apport de trésorerie remboursable* sera versé à partir du 1^{er} octobre aux agriculteurs ayant demandé des aides de la PAC en 2015. Pour en bénéficier, chaque agriculteur est invité à renseigner un formulaire mis à disposition dès ce 20 juillet sur Télépac. Ce formulaire devra être transmis sous forme papier à la DDT au plus tard le 20 août.

Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État au titre des aides dites « de minimis » : le coût de cet apport de trésorerie sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Néanmoins, cet apport de trésorerie ne pourra être versé qu'aux exploitants n'étant pas déjà au plafond des aides « de minimis ».

Pour remplir son formulaire de demande, l'agriculteur devra donc indiquer le bilan des aides « de minimis » déjà demandées ou reçues. La notice accompagnant le formulaire donne toutes les indications nécessaires pour le remplir correctement.

Cet apport versé à partir du 1^{er} octobre permettra d'apporter de la trésorerie aux exploitants concernés en attendant le versement des aides PAC en décembre, sachant qu'il n'y aura pas cette année de versement d'avances PAC.

Toutes les informations sont dès à présent disponibles sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ou auprès de la DDT.

Pour tous renseignements, contacter la DDT : 04 75 65 50 00